

Quelle attitude adopter face à l'élection de la CAQ : Pistes de réflexion

Le premier octobre dernier, les Québécois ont porté au pouvoir la Coalition Avenir Québec (CAQ). C'est la première fois en quarante ans qu'un parti autre que le Parti Québécois et le Parti libéral du Québec forme le gouvernement. M. Gabriel Danis, conseiller à la Centrale des syndicats du Québec, a présenté au Réseau des Jeunes son analyse des implications pour la CSQ de ce revirement de situation.

Tout d'abord, M. Danis souligne que le taux de participation enregistré est le plus bas depuis 1927. Dans certaines circonscriptions, il a baissé de plus de 13% depuis l'élection précédente. Le faible taux de participation et le maigre 37% du vote populaire récolté par la CAQ fait en sorte que le parti a reçu un mandat majoritaire avec le vote d'à peine un Québécois sur quatre. À la lumière de ces chiffres, il est clair que la démocratie a connu de meilleures années dans notre province.

Malgré tout, avec 75 députés sur 125, la CAQ jouit d'un mandat fort lui permettant de prendre des décisions sans avoir de compte à rendre aux tiers partis et aux groupes d'intérêt tels que la CSQ. Cela aura-t-il un grand impact sur les négociations à venir? De l'avis de M. Danis, il est difficile de répondre à cette question pour l'instant. La CAQ est un parti qui se cherche encore une identité. Il est dur de savoir quelles promesses seront tenues et quelles autres seront abandonnées. Une chose est certaine, François Legault a réaffirmé à maintes reprises son désir d'incarner le changement, aussi semble-t-il stratégique de coopérer avec le gouvernement afin d'orienter ce changement vers les buts poursuivis par la CSQ. En ce sens, la nomination d'un enseignant de formation au poste de ministre de l'Éducation semble un pas dans la bonne direction.

Bien qu'il entretienne une saine méfiance à l'égard de la CAQ, M. Danis juge qu'il faut laisser la chance au coureur. Après tout, c'est la première fois depuis 1973 qu'il y a un nouveau parti au pouvoir. On sait que la CAQ veut faire de la lutte à la bureaucratie et au gaspillage une priorité, aussi faudra-t-il en tenir compte lors des prochaines négociations. Il serait aussi avisé de demeurer vigilant face à ce nouveau gouvernement qui promet du même souffle de diminuer le fardeau fiscal des Québécois tout en conservant les services à la population. De telles affirmations ne tiennent pas la route et se traduisent la plupart du temps en coupures.

En conclusion, coopération et vigilance apparaissent comme les mots d'ordre face à l'arrivée de la CAQ au pouvoir.

Francis Olivier Bolduc
Représentant Jeunes CSQ (CSPN)



Le harcèlement psychologique au travail..

Tout le monde a entendu parler du mouvement *#moiaussi* qui a fait les manchettes au cours des derniers mois. Ce sujet fait toujours couler beaucoup d'encre et continuera certainement de le faire. Il existe tout de même un phénomène moins connu, mais tout aussi important : le harcèlement psychologique au travail. Mais qu'est-ce que c'est et comment réagir si on en est victime et/ou témoin?

Tout d'abord, le harcèlement psychologique peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir de paroles, d'actes ou de gestes répétés qui portent atteinte à l'intégrité ou à la dignité de la personne qui les reçoit. De plus, une seule conduite grave peut être considérée comme du harcèlement psychologique si elle a un effet nocif continu pour la victime. Ces situations entraînent un milieu de travail néfaste pour le travailleur impliqué. Les personnes qui harcèlent les autres peuvent provenir de différentes positions: l'employeur, un employé, de la clientèle, etc.

Il faut toutefois faire la distinction entre un conflit et du harcèlement. Il y a tout d'abord plusieurs types de conflits: de fond et émotionnel. Un conflit de fond s'appuie sur des différences de perspectives alors qu'un conflit émotionnel est habituellement en lien avec une personne plutôt qu'un problème. Quel que soit l'origine des altercations, elles doivent être pris en charge puisqu'une escalade de conflits peut arriver au harcèlement.



Que faire si je vis du harcèlement ou que je crois qu'un de mes collègues en est victime? D'abord il faudrait noter les événements afin d'avoir une chronologie des faits. Par la suite, rencontrer une personne responsable et lui expliquer la situation. Si la personne harcelée se sent disposée à le faire, elle peut rencontrer l'instigateur avec la présence d'un tiers. La prochaine étape consiste à rencontrer l'employeur afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour fournir un environnement de travail sain pour tous les employés. La dernière étape est celle de formuler un grief ou une plainte conforme à la procédure.

Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que tous les membres puissent vivre dans un milieu de travail motivant, à l'écoute et exempt de harcèlement.

On s'y met?

Andrée-Anne Dupont
Représentante Jeunes CSQ (CSHBO)